



GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT
AVOCATS

Me Marc-André Gravel

Courriel : [REDACTED]

Québec, le 21 mai 2015

Par courriel
Sous toutes réserves

Me Sonia Lebel

Procureure en chef

COMMISSION D'ENQUÊTE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

500, boulevard René-Lévesque Ouest,

9e étage

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : *Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*

Notre dossier : 11281-01

Madame la Procureure en chef,

La présente fait suite à notre conversation téléphonique d'hier.

Tel que discuté, nous avons reçu mandat de la société Premier Tech Technologies ltée de donner suite au préavis que vous lui avez transmis le 21 avril 2015 de même qu'à la lettre complémentaire que vous lui avez acheminée le 19 mai suivant.

Le préavis réfère à la conclusion éventuelle suivante :

D'avoir participé à des stratagèmes de fausse facturation avec la firme Roche afin de contribuer à la campagne électorale de Georges Mamelonet en 2008.

Avec respect, et tel que nous vous l'avons indiqué, nous vous soumettons que rien dans la preuve documentaire à laquelle vous réferez, pas plus que dans la preuve testimoniale entendue par la Commission, ne supporte, directement ou indirectement, cette allégation de conclusion éventuelle.



En effet, aucune preuve documentaire ou testimoniale ne supporte, suggère, voire même n'infère que Premier Tech aurait participé à un stratagème de fausse facturation avec qui que ce soit dans le but de financer qui que ce soit.

D'ailleurs, Premier Tech nie catégoriquement cette allégation qui, vous en conviendrez, est susceptible de nuire gravement à sa réputation.

Nous vous demandons donc de réévaluer ce préavis à la lumière de ce qui précède et d'apporter dès que possible les correctifs qui s'imposent.

À cet égard, nous recommuniquerons avec vous au début de la semaine prochaine afin de discuter plus amplement de cette situation.

Nous espérons le tout conforme et vous vous prions d'agréer, Madame la Procureure en chef, l'expression de nos meilleurs sentiments.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT

Marc-André Gravel, avocat
MAG/aj

c.c. Me Louis Vallière
Directeur affaires juridiques, Premier Tech